



NAPA Nouvelles des Aires Protégées en Afrique

News from African Protected Areas

N°111
September 2017

Edito

Geoffroy MAUVAIS
Coordonateur du Papaco

Militarisation verte

Nous avons fait des dizaines d'évaluations de l'efficacité de la gestion des aires protégées en Afrique au cours des dix ans écoulés. Dans presque tous les cas, la pression principale identifiée par les gestionnaires était le braconnage.

Même lorsqu'il n'y avait strictement plus rien à braconner dans le parc en question !

C'est ce qui arrive lorsqu'on demande à des paramilitaires de se prononcer sur la gestion d'un parc : ils parlent de ce qu'ils connaissent, en toute bonne foi d'ailleurs. Peu importe que le parc soit envahi de plantes qui ruinent l'écosystème, que les moyens de travailler s'effondrent, faute d'un tourisme professionnel et productif par exemple, que la mauvaise gouvernance des autorités en place soit exposée au grand jour ou qu'il n'y ait aucune donnée scientifique objective pour bâtir le diagnostic : la faute aux braconniers, et si possible, cerise sur le gâteau, aux braconniers venus d'un pays voisin ! On peut ainsi allègrement se promener dans une réserve noyée sous le Lantana et s'entendre dire que les antilopes qui étaient là ont fui par crainte des villageois...

Aux armes répondent les armes. Si les braconniers sont le problème, il faut des gens pour les contrôler. Et puisque les braconniers, nous dit-on, sont de mieux en mieux armés, il faut des gardes de plus en plus aguerris pour les maîtriser. Quitte à prendre des militaires, des mercenaires déclassés



ou tout autre « rambo » en mal de guérilla alors que leur habituel « théâtre des opérations » s'étiole dans le reste du monde.

Cette militarisation de la conservation en Afrique, exposée depuis quelques années par différents chercheurs, gagne du terrain. Elle s'étend des terres où elle est déjà une philosophie bien ancrée, essentiellement l'Afrique Australe, vers de nouveaux territoires jusqu'alors vierges. Quelques ONGs en font leur spécialité, certains donateurs leur cheval de bataille, beaucoup leur gagne-pain.

Elle s'étend comme une épidémie et remplace l'approche qu'on avait fini par trouver si séduisante et qui nous incitait à travailler avec les habitants proches des parcs, vus comme de potentiels partenaires et non pas des ennemis sans espoir. Oublié le temps où l'on allait prendre en compte leurs aspirations légitimes, les associer aux décisions, essayer de renforcer leur conscience environnementale, bâtir de nouvelles stratégies, plus durables, plus justes, plus sereines pour que chaque AP s'inscrive dans leur « champ de vision » au lieu qu'on l'en soustraie. Désormais, des sommes inconcevables sont dépensées pour les exclure et ensuite les tenir à distance. L'approche « clôture et punition » remplace l'inclusion et l'argent hier destiné à tenter d'améliorer leur vie sert désormais à financer des organismes autoritaires et répressifs, le plus souvent extérieurs et gloutons.

Le doux nom qu'on donne à ce mouvement est « la militarisation verte ». Elle transforme notre objectif - la conservation de la nature - en une justification pour reprendre le pouvoir sur des terres qui échappent à certains qui n'y renoncent pourtant pas. Elle occulte le fait que l'extraordinaire lame de fond à laquelle nous faisons face, à savoir plus de

2 milliards de nouveaux habitants en Afrique dans les 50 prochaines années, avec des besoins décuplés sur toutes les ressources, cette vague ne pourra être contenue par les armes et par les morts, des deux côtés de la clôture d'ailleurs. Elle détourne les fonds déjà maigres des priorités : lutter contre la demande lorsqu'il s'agit de braconnage commercial, développer des alternatives pour le braconnage de subsistance, renforcer la justice dans toute la chaîne de l'application des lois, faire progressivement adopter la conservation et le parc par les populations proches, ancrer ce dernier dans l'économie du pays, changer sa gouvernance vers plus d'équité, de transparence et de légitimité etc. Chaque euro perdu à court terme pour attiser les rancœurs sans bâtir tout cela fait déjà cruellement défaut aujourd'hui et se paiera au centuple demain.

Bien sûr, la lutte contre le braconnage est et restera une tâche essentielle, en particulier lorsqu'il s'agit de lutter contre des réseaux désormais organisés. C'est un outil majeur au sein d'un ensemble diversifié de pratiques. C'est pourquoi cette NAPA présente un guide récemment développé à ce sujet et qui rappelle fort justement dans son introduction que la lutte contre le braconnage n'est qu'une « infime partie » de l'ensemble des actions à conduire...

Le papaco, c'est aussi sur :



Twitter = @Papaco_IUCN
(https://twitter.com/Papaco_IUCN)

Et sur :



Facebook = facebook /IUCNpapaco
(<https://www.facebook.com/IUCNpapaco>)

A lire également, la lettre du programme aires protégées de l'IUCN (GPAP) :

<https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/newsletter>



NOS FORMATIONS EN LIGNE



Nos deux MOOC, à savoir **Gestion des Aires Protégées** et **Suivi Ecologique** reprennent le **18 septembre prochain** et ce **pour 3 mois**, vous laissant le temps de suivre les cours et de faire les examens (si vous souhaitez obtenir le certificat) à votre propre rythme. Les cours sont **ouverts à tous** et **totalelement gratuits** jusqu'à l'obtention du certificat. **Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes** en suivant les liens sur **papaco.org** :

MOOC Gestion des Aires Protégées

Voir le teaser :

<https://www.youtube.com/watch?v=k26pijss32k>

S'inscrire :

<http://papaco.org/fr/sinscrire-au-mooc-gap/>

MOOC Suivi Ecologique

Voir le teaser :

<https://www.youtube.com/watch?v=Ziapi72u2rA>

S'inscrire :

<http://papaco.org/fr/sinscrire-au-mooc-se/>

NOUVEAU



ATTENTION : deux nouveaux MOOC seront en ligne **dans les prochains mois** : **Application des Lois** dans les aires protégées et **Conservation des Espèces**. Les inscriptions sont d'ores et déjà possibles sur **papaco.org – page MOOC**

Retrouvez tous les liens et autres infos utiles sur **www.papaco.org**, à la page MOOC

Rejoignez le groupe Facebook MOOCs sur : <https://www.facebook.com/groups/167668443583415/>

Likez la page Facebook du Papaco : <https://www.facebook.com/IUCNpapaco>

Application des lois sur les espèces sauvages dans les aires protégées d'Afrique sub-saharienne - Évaluation des bonnes pratiques

Par David W. Henson, Robert C. Malpas et Floris A.C. D'Udine

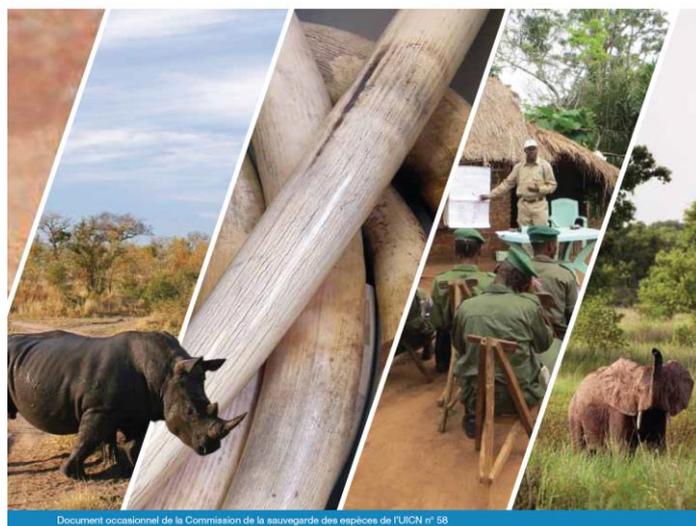
La commission de Sauvegarde des Espèces de l'UICN a récemment produit un guide (document occasionnel n°58) portant sur l'application des lois dans les aires protégées d'Afrique. A noter que ce sujet sera celui traité dans le prochain MOOC du Papaco (à paraître en début 2018). La présente NAPA expose quelques extraits du résumé exécutif de ce document qui peut en outre être téléchargé in extenso sur www.papaco.org sur ce [lien](#).



Application des lois sur les espèces sauvages dans les aires protégées d'Afrique sub-saharienne

Évaluation des bonnes pratiques

David W. Henson, Robert C. Malpas et Floris A.C. D'Udine



Document occasionnel de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN n° 58



Exécuté par



Contexte

Le braconnage des éléphants, des rhinocéros et d'autres espèces africaines charismatiques et lucratives a atteint un niveau sans précédent et menace gravement l'avenir de ces espèces et des écosystèmes qui les abritent. Avec l'augmentation en taille, en nombre et en sophistication des gangs de braconniers, il devient plus important que jamais de trouver des solutions robustes, fiables et

efficaces pour garantir l'application des lois dans les aires protégées. Les stratégies conçues pour lutter contre cette crise doivent s'attaquer aux causes profondes du problème, en particulier à la demande internationale d'ivoire et de cornes de rhinocéros, ainsi qu'aux facteurs et aux conditions qui les favorisent, notamment la pauvreté, l'absence de moyens de subsistance pour les communautés rurales, la corruption et la faiblesse de la gouvernance. Sans compter qu'outre la menace directe du braconnage, la perte d'habitat liée à l'agriculture, à l'extraction des ressources naturelles et à la démographie, particulièrement en périphérie des aires protégées, va menacer de plus en plus la survie des populations d'éléphants et de rhinocéros. La conservation de ces espèces doit donc être basée sur une approche holistique à long terme. Même si l'amélioration de l'application des lois dans les aires protégées ne représente qu'une infime partie de cette approche, elle en est une composante essentielle qui permet d'obtenir des résultats significatifs à court et moyen terme.

Ce rapport souhaite contribuer aux efforts internationaux de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages dans les aires protégées d'Afrique subsaharienne en proposant une étude systématique et fondée sur les faits des pratiques d'application des lois qui se sont avérées efficaces dans différentes situations et en identifiant les bonnes pratiques émergentes. Il entend notamment participer à ces efforts de la manière suivante :

OÙ ? Le rapport vise principalement à renforcer l'application des lois au niveau des aires protégées c'est-à-dire au niveau local ; toutefois, certaines des bonnes pratiques d'application des lois décrites dans le rapport peuvent aussi s'appliquer au niveau régional et même au niveau national.

QUI ? Le rapport est principalement destiné aux conservateurs et aux professionnels locaux des aires protégées, qui peuvent être des responsables gouvernementaux, communautaires ou privés, mais aussi du personnel d'ONG et d'autres organisations qui soutiennent les pratiques d'application des lois dans ces aires.

POURQUOI ? En mettant en lumière des initiatives dont le succès ne fait plus de doute et en s'attaquant aux insuffisances des activités d'application des lois existantes, nous espérons que les pratiques décrites dans ce rapport conduiront à la mise en oeuvre d'interventions plus efficaces en matière de lutte contre le braconnage.

Nous espérons également que cela permettra d'améliorer la communication et le partage de connaissances entre les secteurs et les pays, notamment dans le but de promouvoir un soutien accru et mieux ciblé à l'application des lois sur les espèces sauvages sur l'ensemble du continent.

QUOI ? Le rapport décrit une série de bonnes pratiques anciennes et récentes qui, du point de vue des auteurs, seront les plus utiles à la majorité des professionnels de l'application des lois travaillant dans les aires protégées africaines. Il n'a pas pour objectif d'énumérer l'ensemble des bonnes pratiques d'application des lois utilisées sur le continent ou de décrire les pratiques les plus modernes actuellement appliquées dans certaines aires protégées qui, même si elles semblent très prometteuses, risquent de ne pas convenir à la majorité des conservateurs et des professionnels de l'application des lois. En outre, pour que le rapport ne soit pas trop long, les bonnes pratiques sont décrites de manière relativement superficielle, mais renvoient, lorsque cela est possible, vers des ressources susceptibles de fournir des informations complémentaires. En tant que tel, le rapport a pour but de présenter, dans un document unique, l'ensemble du spectre des approches requises pour garantir l'efficacité de l'application des lois sur les espèces sauvages au niveau local, assorti d'observations sur des approches qui ont le mieux fonctionné et qui pourraient éventuellement être adaptées dans d'autres contextes.

COMMENT ? Pour faciliter la lecture, le rapport utilise une structure hiérarchique composée de plusieurs grandes parties :

- Trois « stratégies » d'application des lois au niveau local. Même si ces stratégies ne sont pas censées être exclusives, elles représentent les grands groupes d'activités d'application des lois au niveau local qui ont émergé pendant les consultations ;
- Chaque stratégie est ensuite déclinée en une série de « besoins de gestion » qui ont été identifiés par les professionnels et les conservateurs d'aires protégées comme des facteurs clés de réussite ;
- Enfin, chaque besoin de gestion est lui-même ventilé en une série d'« aspects clés » qui mettent en lumière certains des grands éléments susceptibles d'aider les conservateurs à faire preuve d'efficacité dans l'application des lois.

Afin de faire de ce rapport un document aussi convivial et accessible que possible, certains aspects de l'application des lois au niveau local

n'ont délibérément pas été détaillés. Trois dimensions importantes de l'application des lois ne sont notamment pas abordées en détail dans le rapport :

- Le rôle des communautés dans l'application des lois au niveau local et, en particulier, le concept émergeant du « Beyond Enforcement » (Au-delà de l'application des lois) qui estime que, pour réussir, les activités d'application des lois doivent être associées à un engagement et à une autonomisation des communautés ;
- Le rôle crucial joué par la corruption dans la recrudescence de la criminalité liée aux espèces sauvages et l'affaiblissement des efforts d'application des lois sur les espèces sauvages. À ce niveau, le rapport évoque certains aspects clés de la corruption qui peuvent potentiellement être gérés au niveau local, mais n'aborde pas les aspects qu'il est préférable de traiter au niveau national ;
- Le rôle du financement durable dans la promotion des mesures d'application des lois sur les espèces sauvages. Ces dernières deviennent en effet de plus en plus complexes et nombreuses face à une criminalité de plus en plus sophistiquée, ce qui signifie que leur coût augmente régulièrement. Sachant qu'il est préférable de gérer le financement durable des mesures d'application des lois au niveau national, ce thème n'est pas abordé dans le rapport.



Ces trois dimensions de la réussite de l'application des lois au niveau local sont simplement évoquées dans l'introduction du rapport, dans une section intitulée « Les non-dits ».

Afin de se doter d'une structure adéquate pour la collecte d'informations, les consultations avec les professionnels de la conservation et l'analyse subséquente, l'étude a élaboré un cadre analytique dès les premiers stades du projet. Ce cadre intègre les contributions (recueillies par le biais d'une enquête en ligne) de plus d'une centaine de professionnels de la gestion de la faune sauvage

de 22 pays africains, qui travaillent pour le gouvernement, pour des ONG ou pour le secteur privé. Certaines informations ont également été recueillies dans le cadre d'une série de visites dans différents pays et aires protégées, notamment au Mozambique, en Afrique du Sud, au Botswana, en Namibie, en Zambie, au Zimbabwe, au Gabon et au Togo.



Principales conclusions

Les nombreux problèmes intersectoriels qui sont traités dans ce rapport montrent qu'il n'existe pas de solutions uniques ou universelles pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages dans les aires protégées. Au contraire, la réussite de l'application des lois sur les espèces sauvages dépend de la mise en place de mesures durables et bien ciblées dans un certain nombre de domaines interconnectés afférents à la gestion des aires protégées.

La majorité des approches abordées dans ce rapport sont simples et connues de tous, mais, pour différentes raisons, certaines d'entre elles s'avèrent difficiles à mettre en oeuvre car elles nécessitent de la détermination, beaucoup de travail et des investissements significatifs en temps et en ressources.

Un certain nombre de ces approches ont été utilisées dans d'autres secteurs qui disposent ainsi d'une expérience particulièrement utile pour renforcer l'application des lois sur les espèces sauvages dans les aires protégées. Dans le secteur public, des enseignements importants peuvent être tirés du travail de la police qui a souvent décidé d'abandonner les patrouilles préventives pour s'orienter vers des « activités de police fondées sur le renseignement ». Cette approche fait appel au renseignement, à la surveillance, à des informateurs et à d'autres informations pour concentrer les patrouilles sur les points les plus sensibles de la criminalité. L'expérience des militaires, particulièrement au

niveau de la formation et des procédures de sélection du personnel des patrouilles, s'est avérée très appréciable dans de nombreuses aires protégées.

Le secteur privé, de son côté, se préoccupe de l'optimisation des performances depuis longtemps. Ce domaine peut être utilisé pour améliorer l'efficacité de l'application des lois, notamment en faisant appel à des processus de recrutement au mérite, des systèmes de récompense en fonction du travail fourni et des méthodes transparentes d'évaluation des performances du personnel et des encadrants. Au niveau organisationnel, les techniques du secteur privé qui peuvent être utiles pour améliorer l'efficacité opérationnelle comprennent notamment la décentralisation du processus décisionnel vers des unités de gestion autonomes et le renforcement du pouvoir des chefs qui doivent cependant rester soumis à de strictes normes de performance. Ces méthodes ont toutes le potentiel d'être adaptées et utilisées pour améliorer l'efficacité des opérations dans de nombreuses aires protégées.

Les méthodes décrites dans ce rapport sont pour l'essentiel bien connues et ont été testées dans d'autres secteurs. Pour la plupart, elles ne sont pas trop onéreuses, même si elles requièrent un investissement initial. Par contre, bon nombre d'entre elles exigent des connaissances approfondies des méthodes de gestion, ce qui n'est pas une compétence très courante chez les directeurs, les conservateurs et le personnel chargés de l'application des lois sur les espèces sauvages. En outre, de nombreux conservateurs d'aires protégées sont constamment sous pression et n'ont ni le temps ni les ressources nécessaires pour rechercher ou tester de nouvelles méthodes de gestion. Il reste à espérer que ce rapport permettra à toutes les personnes impliquées dans l'application des lois sur les espèces sauvages de mieux comprendre la variété des approches qui sont à leur disposition pour les aider dans leur travail.

Les trois principales stratégies d'application des lois abordées dans ce rapport sont les suivantes :

1. Patrouilles de maintien de l'ordre. Optimiser l'efficacité des patrouilles de maintien de l'ordre, en mettant particulièrement l'accent sur les compétences de leurs membres.
2. Gestion du maintien de l'ordre. Maximiser l'efficacité de la gestion, de la planification et de la mise en oeuvre des opérations de maintien de l'ordre.

3. Renseignement et enquêtes. Mettre en oeuvre et intégrer le renseignement et les enquêtes aux opérations de maintien de l'ordre, afin de permettre l'arrestation et l'inculpation des criminels.

Les principales conclusions relatives à chacune des trois stratégies sont présentées ci-dessous. Elles sont suivies d'un « Aide-mémoire » qui résume les informations pratiques et les points clés de chacune d'entre elles.

Patrouilles de maintien de l'ordre

Les patrouilles de maintien de l'ordre sont en première ligne des efforts de lutte contre le braconnage. Leur efficacité et, en particulier, celle du personnel qui les compose, est un des principaux facteurs de dissuasion face aux activités illégales. Ce chapitre a pour but d'identifier les principales mesures que les conservateurs d'aires protégées peuvent prendre pour améliorer les compétences du personnel des patrouilles, leur motivation intrinsèque et leur engagement en faveur de leur mission, de l'aire protégée dans laquelle ils interviennent et de l'organisation pour laquelle ils travaillent.



Les braconniers sont généralement extrêmement motivés et efficaces pour la bonne et simple raison que, si leurs crimes ne réussissent pas, ils n'en tirent aucun bénéfice. Souvent issus de milieux misérables dans lesquels ils ne disposent d'aucune possibilité d'exercer une activité rémunératrice légitime, ils n'ont rien à perdre et sont prêts à accepter le risque d'emprisonnement, de blessure ou même de mort associé à leurs activités. Un des grands enjeux pour les conservateurs d'aires protégées consiste donc à réussir à insuffler à leurs gardes une motivation et des compétences identiques à celles des braconniers contre lesquels ils doivent lutter. Il n'existe aucune solution simple ou universelle pour développer ces qualités chez le personnel des patrouilles.

L'évolution se fait au fil du temps et résulte d'innombrables petits actes, changements

progressifs et interactions positives constantes avec les chefs de patrouille et la direction.

Pour commencer, le site doit se doter d'un processus de recrutement au mérite transparent pour trouver les meilleurs candidats. Les recrues doivent ensuite suivre une formation de base rigoureuse pour acquérir les compétences et les qualités requises qui feront par la suite l'objet d'une formation continue afin d'être parfaitement assimilées. Il est, en outre, crucial que le personnel des patrouilles dispose d'équipements, de rations et d'armes à feu adaptés et en quantité suffisante.

Même si la formation et la présence d'équipements peuvent améliorer la motivation à court terme, il est indispensable, pour obtenir des améliorations durables, de consolider le lien entre performances et récompenses attrayantes. Cette démarche requiert notamment une définition claire et une bonne compréhension des performances attendues, un système d'évaluation des performances transparent (servant de base à l'attribution de récompenses financières et de promotions) et l'utilisation de contrats de travail pour pouvoir infliger des sanctions disciplinaires aux personnes les moins performantes ou les licencier.

Le travail du personnel des patrouilles de maintien de l'ordre est toujours difficile et parfois extrêmement dangereux, surtout lorsqu'ils doivent combattre des braconniers déterminés et lourdement armés. Dans de telles circonstances, il est crucial que les responsabilités, les pouvoirs et le mandat légal des patrouilles soient non seulement connus du personnel concerné, mais aussi établis en droit. Au fil du temps, une assise juridique solide, associée à des tentatives tangibles d'amélioration des conditions de vie et de travail, peut permettre de renforcer le moral, le dévouement et l'efficacité opérationnelle du personnel des patrouilles.

L'étude a montré que le nombre de gardes joue un rôle crucial pour garantir l'efficacité du maintien de l'ordre. En pratique, la densité optimale de gardes permettant d'assurer un maintien de l'ordre efficace dépend de différents facteurs, notamment de la taille et de l'emplacement de l'aire concernée, des menaces existantes, de la densité de population humaine et des espèces animales à protéger. Certains professionnels du maintien de l'ordre évoquent le chiffre d'un garde pour 10 à 50 km² selon l'intensité de la menace de braconnage. Le rapport estime cependant que les capacités, l'expérience et la motivation des gardes, ainsi que

l'efficacité des opérations des patrouilles (voir ci-dessous), jouent un rôle encore plus important.

Gestion du maintien de l'ordre

L'efficacité de l'utilisation de patrouilles anti-braconnage et d'autres activités de maintien de l'ordre dépend fortement de l'existence de compétences et de fonctions institutionnelles solides. Sans capacités substantielles de gestion du maintien de l'ordre, même le personnel le plus dévoué sera dans l'incapacité d'avoir un impact durable sur les activités illégales. Ce chapitre souligne quelques-uns des principaux aspects des capacités de gestion et d'organisation qui sont essentiels pour s'assurer que les opérations de maintien de l'ordre bénéficient d'un leadership, d'une planification opérationnelle et d'une organisation des ressources adéquats.

L'aspect le plus important à ce niveau est probablement l'existence d'un leadership solide de la part des conservateurs d'aires protégées. Il est crucial que ces conservateurs disposent d'une autorité et d'une expérience du maintien de l'ordre suffisantes pour pouvoir prendre des décisions, et que les formations suivies leur aient permis d'acquérir les compétences de base nécessaires en gestion et en administration (gestion des budgets et des ressources humaines, planification des opérations stratégiques, leadership efficace et mesures de lutte contre la corruption). En outre, pour être efficaces, les conservateurs doivent s'impliquer directement auprès des patrouilles et leur donner régulièrement des retours sur leurs performances et des informations sur l'évolution des priorités en matière de maintien de l'ordre.

Même si les patrouilles de routine à pied forment l'épine dorsale du maintien de l'ordre dans la plupart des aires protégées, les stratégies de maintien de l'ordre doivent être constamment revues et dynamisées pour réussir à anticiper et à répondre efficacement à l'évolution des situations sur le terrain. Ce facteur est crucial lorsque l'on sait que les cartels du braconnage, motivés par des gains potentiels substantiels, ont tendance à adapter rapidement leurs tactiques en réponse à l'évolution des scénarios de maintien de l'ordre et des conditions du marché. Pour être efficace, la gestion du maintien de l'ordre doit donc s'appuyer sur une planification préventive et stratégique des opérations futures et doit utiliser, dans la mesure du possible, de multiples tactiques et approches de lutte contre le braconnage, notamment le déploiement d'unités d'élite ou d'unités spécialisées (unités canines, etc.).

La planification et la gestion du maintien de l'ordre doivent ainsi se baser sur des informations spatiales et temporelles objectives et fiables au sujet des activités illégales et du travail de maintien de l'ordre, informations qui sont recueillies par les patrouilles elles-mêmes. Pour cela, les données de RBM (ranger-based monitoring) doivent être régulièrement recueillies, analysées et transmises aux dirigeants dans un format accessible, capable de les guider efficacement dans la planification des opérations.

Il est également crucial que les conservateurs disposent de systèmes efficaces de communication et de coordination des opérations, ainsi que d'infrastructures adéquates et de moyens de transport suffisants. La présence d'un bon réseau routier permet de déployer rapidement le personnel clé (par exemple, des unités d'intervention rapide) quelle que soit la période de l'année, et l'existence d'une salle de commandement efficace est essentielle pour diriger les opérations de maintien de l'ordre. Enfin, les nouvelles technologies, telles que l'imagerie thermique, les drones, les hélicoptères, la surveillance radar, les systèmes de détection et les dispositifs de contrôle basés sur le GPS, sont autant d'outils potentiellement utiles pour lutter contre des gangs de braconniers de plus en plus sophistiqués.



Renseignement et enquêtes

Lorsqu'elles sont efficaces, les opérations de renseignement et les enquêtes de terrain font partie des principales mesures dont disposent les conservateurs d'aires protégées pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Toutefois, pour optimiser leur impact potentiel, ces opérations doivent être exhaustives (en s'appuyant sur les nombreuses techniques et technologies disponibles), systématiques dans l'approche adoptée pour assurer la collecte, l'organisation et la gestion des informations, et intégrées avec d'autres

aspects des opérations de maintien de l'ordre et des procédures judiciaires.

La présence de capacités spécialisées (ressources humaines, équipements et systèmes) est cruciale pour garantir l'efficacité des opérations de renseignement et d'enquête sur la criminalité liée aux espèces sauvages. C'est ainsi que la création d'unités dédiées, dotées de ressources adéquates et de personnel spécialisé, est un important facteur de succès. Il est, en outre, vital que les unités locales chargées du renseignement et des enquêtes mettent en place des mécanismes de collaboration efficaces avec les autres organes répressifs et avec les procureurs, afin que l'ensemble du processus menant aux poursuites judiciaires soit correctement coordonné et appuyé.

Pour être efficaces, les systèmes de renseignement doivent fournir des informations exactes et fiables, provenant du plus grand nombre de sources possibles et collectées de manière systématique et exhaustive. Il est donc crucial de mettre en place et de gérer un réseau d'informateurs et de récompenser ces derniers lorsqu'ils fournissent des informations exactes. Dans les aires protégées disposant de capacités d'enquête plus avancées, les renseignements obtenus de la part des informateurs sont de plus en plus souvent complétés par des informations électroniques, un système appelé « renseignement d'origine électromagnétique ».

Une fois que les renseignements ont été récupérés, ils doivent être consolidés, analysés et traduits en rapports concis destinés aux responsables pertinents chargés du maintien de l'ordre, pour guider efficacement les enquêtes et les opérations ultérieures. Les logiciels professionnels spécialement conçus pour la collecte et l'analyse d'informations peuvent s'avérer extrêmement utiles.

Pour les aires protégées disposant de budgets et de ressources humaines en quantité suffisante, la solution optimale, d'après les utilisateurs et les conservateurs, est le logiciel IBM i2 qui affiche un bon équilibre entre coût, capacité et simplicité d'utilisation. Des solutions plus rudimentaires mais moins coûteuses sont également disponibles pour les aires protégées disposant de budgets et de capacités limités. Pour garantir l'efficacité de la gestion et de l'analyse des renseignements, l'essentiel est de parvenir à organiser les informations recueillies dans un format accessible

et de s'assurer que des rapports sont rapidement fournis à la direction.

En outre, sachant que la plupart des crimes liés aux espèces sauvages n'ont pas de témoins et qu'il faut généralement fournir des indices physiques pour espérer aboutir à une condamnation, il est crucial de disposer de procédures fiables pour la manipulation et la gestion des indices. Pour s'assurer que tous les indices disponibles ont été récupérés et qu'ils seront recevables devant un tribunal, des systèmes et des procédures adaptés doivent être en place pour garantir l'intégrité des scènes de crime et gérer les indices de manière juridiquement fondée. La création d'une chaîne de preuves sécurisée nécessite ainsi quelques équipements et installations de base (poches en plastique et étiquettes pour les indices, lieu de stockage sécurisé, etc.) et des responsables correctement formés. En outre, l'instauration d'une coopération efficace entre les agences, en particulier entre les enquêteurs et les procureurs, dès le début d'une enquête sur un crime lié aux espèces sauvages, est essentielle pour s'assurer que les indices seront collectés et stockés de manière appropriée.



Malheureusement, la majorité des affaires liées aux espèces sauvages ne conduisent pas à une inculpation. Outre le manqué de fiabilité dans la gestion des scènes de crime et la collecte des indices, ce problème est souvent dû à des manquements au niveau de l'administration et de la gestion de l'affaire. Pour y remédier et développer des dossiers viables, il est important de mettre l'accent sur la préparation d'un solide procès-verbal d'arrestation ou d'infraction et de s'assurer que les suspects seront inculpés en faisant un usage optimal de la législation disponible. Il est aussi très important de suivre l'évolution des affaires tout au long de la procédure judiciaire et de surveiller les récidivistes. La sensibilisation et l'instauration d'une

collaboration efficace entre les conservateurs d'aires protégées', la police et la justice sont ainsi nécessaires pour que le système judiciaire donne la priorité aux affaires liées à la faune sauvage.



En conclusion, il convient de noter que, même si plusieurs aires protégées africaines, particulièrement dans le sud du continent, utilisent maintenant des systèmes de renseignement et d'enquête sophistiqués pour lutter contre des gangs et des réseaux de braconniers tout aussi sophistiqués, ces méthodes ne seront évoquées que très brièvement dans ce rapport. En effet, certaines de ces techniques ne conviennent pas à la majorité des aires protégées africaines qui ne disposent que de ressources financières et humaines très limitées. En outre, l'évocation détaillée de ces systèmes modernes pourrait avoir pour conséquence d'informer les gangs de criminels qu'ils sont censés combattre.

Plus d'info sur www.papaco.org

Lien direct :

<http://papaco.org/fr/wp-content/uploads/2017/06/Application-des-Lois-en-Afrique.pdf>



MAVA intergenerational leadership programme

“Let's develop and implement a dual approach with young and senior professionals for developing young talents within MAVA”

La MAVA recherche une ou des organisations qui mettront en place son programme de « tutorat intergénérationnel » permettant le renforcement des capacités des personnels impliqués dans la conservation au sein de ses 150+ organisations partenaires.

Date limite : le **29 septembre 2017**

Voir les TDRs et les conditions sur : <http://papaco.org/fr/jobs-useful-links/>

NAPA – CONTACTS

geoffroy.mauvais@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
marion.langrand@iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO
Chargée de programme PAPACO
Chargée de programme PAPACO

www.papaco.org et www.iucn.org

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN